

# **RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU** **ANNEE 2015**

## **SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

### **1. Indicateurs techniques**

#### **A. PRODUCTION**

Localisation du point de prélèvement :

- Forage route des Barnolets, lieu-dit "Bois du Poteau Rouge" à 1,5 km à l'est du bourg en limite des communes de Fontainebleau et Ury.
- Fonds de puits à - 78.50 mètres - nappe des calcaires de Brie

\* volume puisé entre le 19/03/2015 et le 18/03/2016 :

95 649 m<sup>3</sup>

variation // période précédente : - 1.9 %

\* Débit moyen : 262 m<sup>3</sup>/jour (max. 532 m<sup>3</sup> – min. 208 m<sup>3</sup>)

\* Capacité totale de pompage : 854 m<sup>3</sup>/j

L'arrêté préfectoral n°13 DCSE EC 09 du 29/11/2013 a délimité des périmètres autour du captage et instauré des prescriptions pour en assurer la protection immédiate et rapprochée.

#### **B. DISTRIBUTION ET CONSOMMATION**

##### ***- RESEAU***

- Longueur totale du réseau : environ 13 520 ml
- Ancienneté des canalisations et catégories :
  - ≅ 23 % du réseau : diamètre 150 - moins de 15 ans
  - ≅ 65 % du réseau : diamètre 150 - plus de 15 ans
  - ≅ 12 % du réseau : diamètre 40 - plus de 15 ans
- Ces canalisations sont, en majorité, en fonte. Les plus récentes (- de 15 ans) sont en PVC rigide.
  - En 2014, la totalité des branchements en plomb a été supprimé et à l'occasion de ces travaux, les compteurs d'eau ont été posés en limite de propriété des compteurs d'eau.

## **- RESERVOIR**

- localisation : rue de la Croix Saint Antoine
- capacité : 500 m<sup>3</sup>
- capacité de stockage // consommation journalière moyenne : 200 %

## **- CONSOMMATION**

:

- nombre d'habitants :  $\approx$  1 520  
dont 1 264 résidents permanents (recensement 2009)  
et  $\approx$  260 résidents saisonniers (Week-end et belle saison)
- nombre d'abonnés (ménages; artisans et commerçants; collectivité) : 565
- nombre de compteurs : 580 (dont 5 compteurs communaux et 2 compteurs généraux (copropriétés du Bois de la Garenne – des Maisons Blanches)
- volumes distribués (consommés) :
  - facturés 82 858 m<sup>3</sup>

Pour mémoire en 2014 : : 81 342 m<sup>3</sup>

- non facturés : 12 791 m<sup>3</sup>

Pour mémoire en 2014 : 16 192 m<sup>3</sup>

Ce volume non facturé correspond :

- aux consommations communales : arrosages des massifs, consommations des services techniques pour les traitements sur la voirie ....
- aux pertes suite aux fuites et travaux sur réseaux.

## **Analyse de la performance du réseau :**

Deux indicateurs sont possibles :

- Le rendement du réseau = rapport entre volume facturé et volume puisé

Le rendement du réseau achérois de 86.6 % (82 858 / 95 649) est bon

(classes de rendement : < 60 très mauvais - 60/70 mauvais – 70/80 moyen - > 80 bon)

- L'indice linéaire de perte = volume d'eau perdu pour 1 km de réseau

L'indice de perte avec 40 abonnés/km doit être inférieur à 5 m<sup>3</sup>/j/km soit pour Achères un maximum de 24 275 m<sup>3</sup> : la perte de 12 791 m<sup>3</sup> est donc tout à fait acceptable.

Achères la Forêt fait partie des communes du Département dont la performance globale du réseau est satisfaisante. (Etudes téléchargeables sur le site internet du Conseil Général).

## **C. QUALITE DE L'EAU**

- Type de traitement : chloromètre (réglage à 8g/h)

- Surveillance de la qualité distribuée :

9 analyses ont été réalisées par le laboratoire d'analyses agréé par les Ministères de la Santé et de l'environnement.

Lieux des prélèvements : réservoir (3) - mairie (6)

Type d'analyses : analyse bactériologique et physico-chimique.

L'eau distribuée est testée conforme aux valeurs limites réglementaires.

- Taux de nitrates :
  - o teneur moyenne : 12.2 mg/l

pour mémoire teneur moyenne en 2014 : 13.7 mg/l

Les normes de l'Union Européenne applicables sont :

valeur limite : 50 mg/l

valeur guide : < 25 mg/l

L'eau distribuée à Achères contient donc peu de nitrates

Il est noté que le réservoir communal fait l'objet d'un nettoyage tous les ans.

Depuis janvier 2003, la commune a signé une convention avec la SAUR qui assure, entre autres prestations, le suivi du résiduel de chlore sur le réseau (toutes les deux semaines sur deux points). Aucune anomalie n'a été relevée en 2015.

Compte-tenu du Plan Gouvernemental Vigipirate, la Préfecture impose depuis décembre 2003 une augmentation de la chloration des réseaux d'eau potable : 0.3 mg/litres en sortie de réservoir. Cette mesure est respectée à Achères.

**CONCLUSION** : *Le service assure une production de qualité et suffisante en quantité.*

## **2. Indicateurs financiers**

### **A. PRIX DE L'EAU**

- La tarification
  - au m3 consommés
  - location du compteur en fonction du débit
  - redevances pour l'Agence de l'eau (ces redevances sont perçues par la commune et reversées intégralement)

Le service est assujéti à la T.V.A

- Une seule catégorie d'abonnés

- Modalités de révision et évolution

Il est proposé la révision du tarif chaque année.

La tarification est annuelle et correspond à une consommation du 1er mars année N au 28 février année N+1.

Le conseil municipal a fixé le prix de l'eau pour la période 01/03/2015 - 28/02/2016 à 1.60 € HT le m3

2 factures sur la base de la référence INSEE (120 m3) au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016 sont annexées au présent rapport.

La variation est de 4.02 %.

## **B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

- Autre recette du service :  
droit de branchement (accès au réseau) : 500 €
- Dette : 3 emprunts en cours → tableau en PJ
- Autofinancement et capacité d'emprunt :  
Le service a une capacité financière à entreprendre de nouveaux travaux d'environ 30 000 €/an

## **ASSAINISSEMENT**

### **1. Indicateurs techniques**

#### ***\* Assainissement non collectif :***

Nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement autonome : ≈ 1150  
( ≈ 420 foyers)

Depuis juillet 1995, les permis de construire ne sont accordés qu'avec une étude d'aptitude du sol à l'assainissement et de détermination de la filière la mieux adaptée aux exigences du site.

En respect de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Municipalité a approuvé en 2002 un zonage d'assainissement et un schéma directeur d'assainissement puis engagé de nombreuses études pour la construction d'une station d'épuration et d'un réseau d'eaux usées.

En février 2005, le Conseil Municipal, vu le coût prévisionnel excessif des travaux et le désengagement financier de l'Etat, a décidé de renoncer à la réalisation d'un assainissement collectif.

En décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau zonage d'assainissement (tout le territoire de la commune est concerné par un assainissement non collectif) et a délégué la gestion de son Service Public d'Assainissement Non Collectif au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

#### ***\* Zones d'assainissement collectif :***

1/ Copropriété du Domaine Defontaine :

- nombre d'habitants concernés : ≈ 210
- système de collecte : réseau séparatif
- système de traitement : boues activées - aération prolongée

2/ Copropriété du Bois de la Garenne :

- nombre d'habitants concernés : ≈ 70
- système de collecte : réseau séparatif
- système de traitement : boues activées - aération prolongée

3/ Aires de services Leclerc sur l'autoroute A6 :

- système de collecte : réseau séparatif
- système de traitement : aération prolongée

Jusqu'à fin 2008, ces 3 stations d'épuration privées étaient contrôlées par la SATESE (service de la Direction de l'Eau et de l'Environnement). Depuis 2009, ce contrôle n'est plus effectué.

## **2. Indicateurs financiers**

Sans objet